



MAIRIE  
DE  
**LA CAVALERIE**

Code Postal : 12230

Téléphone : 05.65.62.70.11

Télécopie : 05.65.62.72.62

COMMUNE DE LA CAVALERIE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
CANTON CAUSSES ROUGIERS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 janvier 2023  
PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

Début de séance : A 19h00

Fin de séance : A 20h10

DATE DE LA CONVOCATION : 24 janvier 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François RODRIGUEZ, Maire**

**DATE DE LA CONVOCATION : le 24 janvier 2023**

**Étaient présents : Monsieur RODRIGUEZ François, Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure, Madame AUSSEL Sabine, Monsieur CADILHAC Christophe, Madame MARTINET Céline, Monsieur POULLY Jérémy, Monsieur MURET Nicolas, Madame FAJFROWSKI Annabelle, Monsieur COMBES Mathieu, Madame BARTHE Ghislaine, Monsieur BRUNIER Jean-Michel.**

**Secrétaire de séance : Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure**

**Ont donné procuration : Madame BALSAN Lucie à Madame AUSSEL Sabine, Monsieur MURATET Philippe à Monsieur RODRIGUEZ François, Madame DELACROIX-PAGES Claudine à Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure.**

**Étaient absents : Monsieur MASSEBIAU Loïc**

Monsieur le Maire annonce que la présente séance fera l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il a proposé, ensuite, de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Désignation du secrétaire de séance**

Proposition : Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure

Pour : 14

ADOPTE

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 27 décembre 2022

### ORDRE DU JOUR DU MARDI 30 Janvier 2023

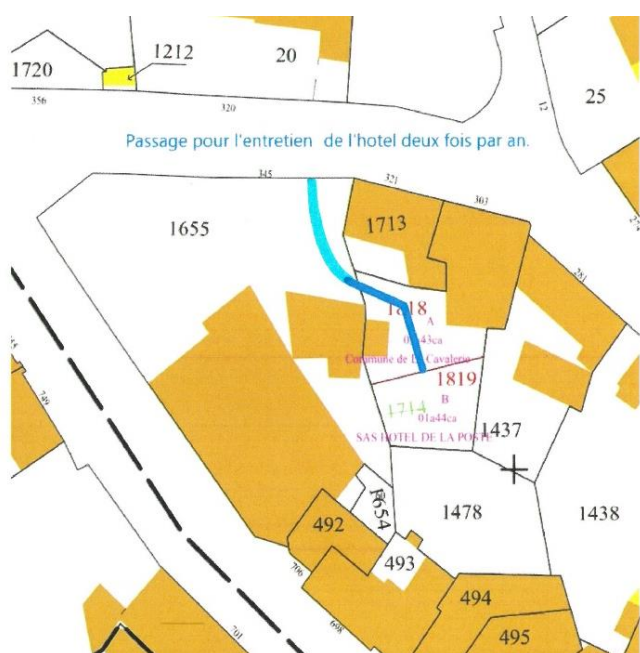
1. Constitution de servitude de passage grevant la parcelle j1655 sur l'avenue du général de gaulle
2. Recrutement de vacataire
3. Subventionnement de la commune pour des logements sociaux : projet linkcity
4. Travaux d'alimentation en électricité, lotissement communal le moulin à vent, participation de la commune

Questions diverses

### **1. CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE GREVANT LA PARCELLE J1655 SUR L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la vente par la SAS HOTEL DE LA POSTE d'une maison en mauvais état, issue de la division de la parcelle J1714, située Avenue du Général de Gaulle, qui avait été initialement préemptée par la Commune, il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur une parcelle appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire informe qu'afin de permettre à la SAS HOTEL DE LA POSTE de continuer à accéder, une fois la vente régularisée, au jardin de l'hôtel de la Poste dont elle est également propriétaire, avec tout matériel de jardinage, il convient de constituer une servitude de passage depuis l'Avenue du Général de Gaulle, traversant le parking cadastré J1655 dépendant du domaine privé de la commune.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** de constituer une servitude de passage depuis l'Avenue du Général de Gaulle, traversant le parking cadastré J1655 dépendant du domaine privé de la commune, dans l'acte notarié de la future vente,
- **CHARGER** le notaire de la vente par la SAS HOTEL DE LA POSTE de la rédaction de l'acte authentique à intervenir,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents afférents à cette affaire
- **DONNER** la possibilité à Monsieur le Maire de se faire représenter par un adjoint en cas d'empêchement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A 14 VOIX POUR,**

- **ACCEPTE** de constituer une servitude de passage depuis l'Avenue du Général de Gaulle, traversant le parking cadastré J1655 dépendant du domaine privé de la commune, dans l'acte notarié de la future vente.
- **CHARGE** le notaire de la vente par la SAS HOTEL DE LA POSTE de la rédaction de l'acte authentique à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents afférents à cette affaire
- **DONNE** la possibilité à Monsieur le Maire de se faire représenter par un adjoint en cas d'empêchement.

## 2. RECRUTEMENT DE VACATAIRE

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;  
 Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer le redressement budgétaire, comptable et financier de la commune ainsi que la restructuration du service administratif pour la période du 1<sup>er</sup> Février 2023 au 31 Janvier 2024.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur la base d'un forfait brut de 170,00€ pour une journée.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A 14 VOIX POUR DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2024,
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 170,00€ pour une journée,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

## 3. SUBVENTIONNEMENT LOGEMENTS SOCIAUX PROJET LINKCITY

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet porté par la société Linkcity, en collaboration avec le bailleur social Aveyron Habitat, la commune s'engage sur le principe à subventionner les 47 logements prévus, pour la un montant total de 43 500 €.

Monsieur le Maire expose qu'en subventionnant au niveau communal cette opération de logements sociaux, ceci pourra permettre à Aveyron Habitat bailleur social du projet de faire une demande de subvention au niveau régional, et permettre la réalisation du projet.

Monsieur le Maire propose par conséquent d'inscrire ce subventionnement d'un montant de 43 500 € environs sur le budget primitif de l'année 2023.

**Après en avoir délibéré à 14 voix POUR, le conseil municipal :**

- **ACCEPTE** d'inscrire sur son budget primitif 2023 un subventionnement de 47 logements sociaux, d'un montant de 43 500 euros environs (le montant exact sera défini lors de l'élaboration du budget 2023).

## 4. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ, LOTISSEMENT COMMUNAL LE MOULIN A VENT, PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Energies du Département de l'Aveyron précise que pour **le lotissement communal Le Moulin à Vent (2 lots) les travaux d'amenée de courant sont évalués à 35 500,00 Euros H.T.**

L'ouverture, le remblaiement des tranchées ainsi que la fourniture et la pose des gaines à l'intérieur du lotissement demeurent à la charge de la Mairie.

**La participation de la Commune est estimée 10 650,00 Euros.**

Il appartient au Conseil de s'engager, par délibération, à verser cette somme au Trésor Public.

Où cet exposé, Monsieur le Maire propose de :

- Demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de **10 650,00 Euros** correspondant à la fraction du financement du projet.
- Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

**Après en avoir délibéré à 14 voix POUR, le conseil municipal :**

- **DEMANDE** au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maitre d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités
- **S'ENGAGE** à verser au Trésor public le somme de **10 650,00 Euros** correspondant à la fraction du financement du projet.
- **ACCEPTE** que dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie lui sera transmise par le S.I.E.D.A.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) a été rédigé. Celui-ci présente les projets financiers de la commune de l'année 2023 à 2026.

Monsieur le Maire explique que la priorité est d'opérer une restructuration globale. D'une part, par l'embauche d'un vacataire (en remplacement de Madame Cécile DELERIS du service comptabilité), anciennement trésorier payeur général, dont la mission sera de redresser financièrement la commune.

Dans un second temps, Monsieur le Maire précise que les travaux en cours seront achevés et les prêts remboursés.

Enfin, de nouveaux projets seront envisagés dans les domaines de la rénovation énergétique, l'aménagement d'espaces jeunes, la sécurisation des axes routiers...dont la réalisation est échelonnée jusqu'en 2026. Ce document exposé n'est qu'au stade de projet et sera proposé à la validation de l'état.

Lorsque la Préfecture aura rendu son avis, le PPI approuvé sera présenté publiquement en séance de conseil municipal.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire

François RODRIGUEZ